

Plus d'infos ?



www.eafc-sudlux.be

Envie d'être au courant de notre actualité
et des nouvelles formations ?



Nos autres implantations :

ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 Arlon
063/230 240

MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 Musson
063/230 240

ATHUS

Rue Neuve 32
6791 Athus
063/230 240

VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 Virton
063/570 476

Contactez-nous

EAFC Sud-Luxembourg
Chemin de Weyler 2, 6700 Arlon
iepsarlon@gmail.com
+32 (0) 63 230 240
www.eafc-sudlux.be
Lu-Ve: 9h-21h30



Garnissage

Formation
Cours du soir - Site d'Arlon

Garnissage

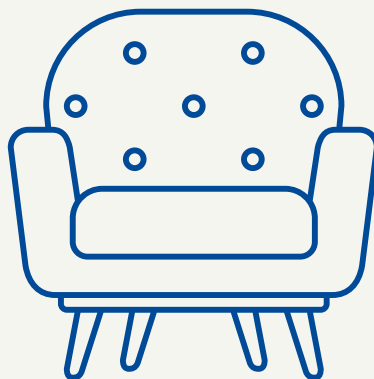
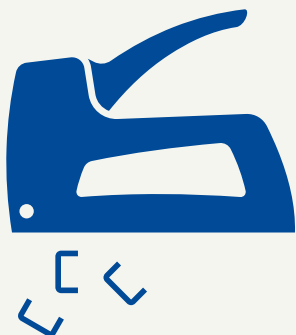
Vous rêvez de redonner vie aux vieux fauteuils de votre tante Gertrude qui prennent la poussière au fond du grenier ?

Nous vous proposons un cours de garnissage qui vous permettra d'acquérir les différentes techniques du métier de tapissier-garnisseur.

Vous commencerez la première année par un travail simple mais personnel, au fil des cours vous approfondirez votre apprentissage à votre rythme mais toujours de manière très pratique.

Organisée en soirée à Arlon, notre formation s'adresse à un public adulte et est échelonnée sur 3 niveaux.

À la fin du cycle de 3 ans, vous serez capable de restaurer les sièges les plus complexes et les plus endommagés.



Et après ?

TITRE DELIVRÉ AU TERME DE LA FORMATION

Une **ATTESTATION DE RÉUSSITE** reconnue par la Communauté Française

Conditions d'inscription

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour tout public : travailleurs, demandeurs d'emploi ou étudiants âgés de 16 ans minimum. Être en possession du CEB.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

Peuvent être partiellement dispensés du droit d'inscription et moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE, les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation